

Floralies 2000 - «Soleils d'automne» - Tarification des entrées - Affectation de la recette

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les prochaines Floralies bisontines «Soleils d'automne» se dérouleront du 8 au 13 novembre 2000, au coeur du centre historique de la ville.

Cette manifestation, riche de couleurs, alliera les fleurs et les fruits. Elle réunira de nombreux participants :

* collectivités locales : villes françaises (Dijon, Mâcon, Montbéliard, Ornans, Valence, Vesoul, District du Grand Besançon et Sybert) ou de pays voisins (Suisse : Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne - Allemagne : Fribourg, Lahr).

* professionnels de l'horticulture et du paysage : horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes.

* fleuristes.

* divers organismes, tels les établissements de formation horticole, l'Office National des Forêts,...

* plusieurs associations (Jardins Familiaux, Philatélie, Bonzaïs, Société d'Horticulture du Doubs et des Amis du Jardin Botanique).

Les différents sites accueilleront les participants de la manière suivante :

- Cour du Palais Granvelle : les villes et les établissements de formation,

- Place Granvelle : les professionnels de l'horticulture et du paysage,

- Grand Kursaal : les fleuristes, avec la participation de l'Union des Producteurs de Côte d'Ivoire.

Quant à la Place du Huit Septembre, elle marquera le 25^{ème} anniversaire du jumelage entre Besançon et Neuchâtel.

Pour la visite des expositions de prestige situées dans la cour du Palais Granvelle et au Kursaal, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-dessous, sous la forme d'un passeport d'entrée valable pour les 2 sites du Palais Granvelle et du Kursaal.

A - Tarifs d'entrée

Catégories	Tarif par personne	
	F	€
- Adultes	30,00	4,57
- Groupe d'adultes (à partir de 30 personnes)	20,00	3,05
- Enfant (de 6 à 16 ans inclus)	5,00	0,76
- Groupes scolaires (jusqu'à 16 ans inclus) et handicapés	Gratuit	
- Billet journalier d'encouragement à l'usage des transports en commun sur l'ensemble de l'agglomération (10 F transport - 10 F entrée Floralies)	20,00	3,05
- Abonné des transports en commun de l'ensemble de l'agglomération	20,00	3,05
- Comités d'entreprise (achats groupés > 50 billets)	20,00	3,81

Les tarifs spéciaux et la gratuité seront appliqués sur présentation d'un document justificatif.

B - Ventes d'articles

Cette vente concerne des affiches, cartes postales

* affiche Floralies (unité)	10 F	1,53 €
* carte postale Floralies (unité)	2 F	0,30 €

C - Tarifs de location

* Chalets de présentation et vente	1 000 F	151,74 €
------------------------------------	---------	----------

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter les tarifs énoncés ci-dessus,

- encaisser la recette sur le compte budgétaire prévu au Budget Primitif 2000 pour la manifestation (92.024.70632.00408) et encaisser la part provenant des compagnies de transports et de La Poste lorsque le bilan de l'opération sera fait,

- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec :

* les compagnies de transport (CTB, TGB, Régie Départementale des Transports du Doubs),

* La Poste, pour la vente d'articles (cartes postales).

«M. LE MAIRE : Ce sont les tarifications pour les soleils d'automne. J'espère qu'il y aura du soleil à cette époque-là.

M. REGNIER : Je voudrais souligner l'effort important réalisé dans le domaine du déplacement des personnes pour les Floralias. Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, on a travaillé avec la CTB, le TGB et les transports départementaux pour inciter nos concitoyens, les gens de la périphérie à stationner aux parkings d'entrée de ville qui seront organisés à cette occasion, notamment dans le secteur de Micropolis. Toutes les voitures seront dirigées sur ce secteur-là où les transports en commun prendront les usagers, ceci pour éviter que la ville soit saturée comme elle l'a été aux dernières floralias. Pour inciter les usagers à prendre les transports en commun, on a également instauré des tarifs spéciaux comme vous avez pu le constater dans le rapport qui vous a été remis. Je crois qu'il fallait quand même signaler cet effort de tous les transporteurs de la périphérie.

Mme WEINMAN : C'est une erreur de tarif peut-être mais je ne comprends pas pourquoi 30 personnes arrivent à payer 20 F le billet quand en comité d'entreprise au-delà de 50 on paie 25 F ?

M. REGNIER : Le tarif de 20 F s'appliquera aux personnes qui viendront en groupe de 30 ou plus et en bus, alors que pour les comités d'entreprises, le tarif appliqué sera de 25 F pour l'achat groupé de plus de 50 billets».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.